

Communiqué de presse - Paris, le 24 mars 2021

Assemblée Générale 2021 de Valeo

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19), et conformément aux dispositions du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales en raison de l'épidémie de Covid-19, Valeo informe ses actionnaires que son Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) se tiendra à « huis clos », hors la présence physique des actionnaires, le 26 mai 2021 à 14h30 au siège social de la Société. Les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée seront précisées dans l'avis de réunion qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) ainsi que sur le site Internet www.valeo.com.

Lors de cette Assemblée, il sera notamment proposé aux actionnaires de se prononcer sur la nomination de Christophe Périllat, actuel Directeur Général Adjoint du Groupe, en qualité d'administrateur de Valeo. Cette nomination s'inscrit dans le cadre du plan de succession de Jacques Aschenbroich tel que présenté dans un communiqué de presse du 27 octobre 2020 et dans le Document d'Enregistrement Universel de Valeo pour 2020. Ce plan de succession prévoit que la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général interviendra en janvier 2022. Jacques Aschenbroich demeurera Président du Conseil d'administration, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'en mai 2023, et Christophe Périllat lui succédera en tant que Directeur Général, à partir de janvier 2022. Dans cette perspective, à l'issue de l'Assemblée générale du 26 mai 2021, le Conseil d'administration nommera Christophe Périllat Directeur Général Délégué de Valeo.

Le Conseil d'administration a également décidé de proposer à l'Assemblée le renouvellement des mandats d'administrateur de C. Maury Devine, de Mari-Noëlle Jégo-Laveissière et de Véronique Weill.

Par ailleurs, il sera proposé aux actionnaires d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, d'affecter le résultat de cet exercice ainsi que de verser un dividende de 0,30 euro par action ayant droit au dividende.

En cas d'approbation du dividende, celui-ci sera détaché de l'action le 28 mai 2021, avec une date de référence (*record date*) fixée au 31 mai 2021 et mis en paiement le 1^{er} juin 2021.

Les actionnaires seront par ailleurs appelés à se prononcer :

- sur la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux (neuvième résolution) et au Président-Directeur Général (dixième résolution) (votes ex post);
- sur la politique de rémunération applicable aux administrateurs (onzième résolution), au Président-Directeur Général (douzième résolution), au Directeur Général Délégué (treizième résolution) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi qu'au Directeur Général et au Président du Conseil d'administration par anticipation de la dissociation des fonctions prévue en janvier 2022 (quatorzième et quinzième résolutions) (votes ex ante).



Les actionnaires seront enfin invités à renouveler les autorisations et délégations financières à donner au Conseil d'administration en matière de rachat d'actions et d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières qui sont similaires à celles approuvées lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 23 mai 2019. Il sera également proposé aux actionnaires de se prononcer sur une nouvelle autorisation d'attribution gratuite d'actions à l'effet de la substituer à la précédente autorisation, approuvée par l'Assemblée générale du 23 mai 2019.

L'avis de réunion qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) contiendra l'ordre du jour détaillé arrêté par le Conseil d'administration, les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion et le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions pourront être consultés sur le site Internet www.valeo.com (rubrique Investisseurs et Actionnaires / Assemblée générale) à partir du 31 mars 2021.

Les autres documents préparatoires et renseignements relatifs à cette Assemblée seront consultables sur le site Internet précité, tenus à la disposition ou communiqués aux actionnaires dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Avertissement:

L'Assemblée Générale de Valeo sera retransmise en intégralité, en direct et en différé, sur le site internet de la Société (www.valeo.com). Chaque actionnaire a la faculté de poser des questions écrites sur les sujets qui relèvent de l'Assemblée Générale au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Dans le contexte actuel lié au Coronavirus (Covid-19), les actionnaires de Valeo sont invités à voter par correspondance ou en ligne (via le site de vote sécurisé Votaccess ou via le formulaire de vote papier) ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée.

Pour plus d'informations, notamment sur les conditions relatives à l'accès à l'Assemblée Générale, vous êtes invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société (https://www.valeo.com/fr/assemblee-generale).

Pour toute information relative à la participation à l'Assemblée ou aux modalités de mise à disposition ou de consultation des documents relatifs à l'Assemblée, nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier, le service Relations Investisseurs de Valeo ou la Société Générale (Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3) agissant en qualité de mandataire de Valeo.

Valeo est un équipementier automobile, partenaire de tous les constructeurs dans le monde. Entreprise technologique, Valeo propose des systèmes et équipements innovants permettant la réduction des émissions de CO_2 et le développement de la conduite intuitive. Le Groupe a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 16,4 milliards d'euros et a consacré 12% de son chiffre d'affaires première monte à la recherche et au développement. Valeo emploie, au 31 décembre 2020, 110 300 collaborateurs dans 33 pays, dans 187 sites de production, 20 centres de recherche, 43 centres de développement et 15 plates-formes de distribution. Valeo est coté la Bourse de Paris.

VALEO
43 rue Bayen 75017 Paris
www.valeo.com
Contacts Presse
+33 7 64 56 85 48 |
+33 6 81 73 83 41 |
press-contact.mailbox@valeo.com